

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
28 MARS 2019**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-huit mars à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 22 mars 2019 par le Président, s'est réuni à l'Espace Georges Brassens à Feytiat, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Gaston CHASSAIN, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE (jusqu'à la délibération « *Tableau des emplois budgétaires mars 2019* »), Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Bruno GENEST donne pouvoirs à Mme Béatrice RAMADIER
M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à M. Jean-Noël JOUBERT
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à Monsieur Bérardane AMROUCHE (à partir de la délibération « *Concessions de logement par nécessité absolue de service* »)
M. Jean-Louis NOUHAUD donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Sylvie BILLAT donne pouvoirs à M. Michel DAVID
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à M. Philippe PECHER
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Christian HANUS donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
Mme Annick CHADOIN donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Fixation des taux d'imposition ménages 2019 : taxe d'habitation - taxe foncière sur les propriétés bâties - taxe foncière sur les propriétés non bâties

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent Conseil Communautaire, le conseil communautaire décide :

- ✓ de maintenir le taux de la Taxe d'Habitation à 8,84 % comme c'est le cas depuis 2010,
- ✓ de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 3,46% comme c'est le cas depuis 2010,
- ✓ de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 1%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Cotisation foncière des entreprises - Fixation du taux pour 2019

Conformément aux orientations budgétaires annoncées lors du précédent conseil communautaire, le conseil communautaire décide de reconduire le taux de la CFE en vigueur depuis 2010, soit 26,40%.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux pour 2019

Conformément aux orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux 2018 sur la zone « Limoges » et sur la zone « autres communes » pour l'exercice 2019.

Le conseil communautaire adopte pour 2019 les taux de TEOM suivants :

- zone « Limoges » : 5,42 %
- zone « autres communes » 7,88 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Le principe général d'utilisation de la procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) prévue par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a été approuvé par le conseil communautaire du 1er avril 2015.

Cette délibération concerne l'annulation d'une autorisation de programme ainsi que l'ajustement d'autorisations existantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Budget principal - Budget primitif 2019

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 dans les conditions définies dans le rapport de présentation ci-joint.

ADOPTE A L'UNANIMITE

LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2019

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Ce budget primitif 2019 est le premier budget de la Communauté urbaine et doit donner les moyens à Limoges Métropole d'être un moteur du développement du territoire.

Les objectifs du budget ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires du 14 février 2019 :

→ **concilier la contrainte légale des « 1,2% »** avec l'augmentation ciblée de certaines dépenses prioritaires

→ **consolider la capacité d'autofinancement** pour mener à bien les projets d'investissement en cours et préserver l'avenir

→ **pérenniser une pression fiscale stable** depuis le début du mandat

1. LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

La communauté urbaine dispose de compétences nouvelles qui lui ont été transférées par les communes, dont les principales sont : l'eau, le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, les opérations d'amélioration de l'habitat, les parcs en ouvrage, les réseaux de chaleur, le financement du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Le tableau suivant rappelle l'ensemble des compétences dévolues à la communauté urbaine :

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire	BUDGET PRINCIPAL BA LOTISSEMENTS-ZA
Actions de développement économique	BUDGET PRINCIPAL
Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme	
Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche	
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, constitution de réserves foncières	BUDGET PRINCIPAL BA TRANSPORTS URBAINS
Organisation de la mobilité; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement ; plan de déplacement urbain	
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	
Programme local de l'habitat	BUDGET PRINCIPAL
Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées	
Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre	
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs	

POLITIQUE DE LA VILLE	
Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville	BUDGET PRINCIPAL
GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	
Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires	BUDGET PRINCIPAL
Services d'incendie et de secours	
Contribution à la transition énergétique	
Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains	
Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz	
Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques	
Abattoir, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national	ABATTOIR
Assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, eau	BA ASSAINISSEMENT BA EAU
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE POLITIQUE DU CADRE	
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés	BUDGET PRINCIPAL BA CENTRE RECYCLAGE
Lutte contre la pollution de l'air	BUDGET PRINCIPAL
Lutte contre les nuisances sonores	
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	

2. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

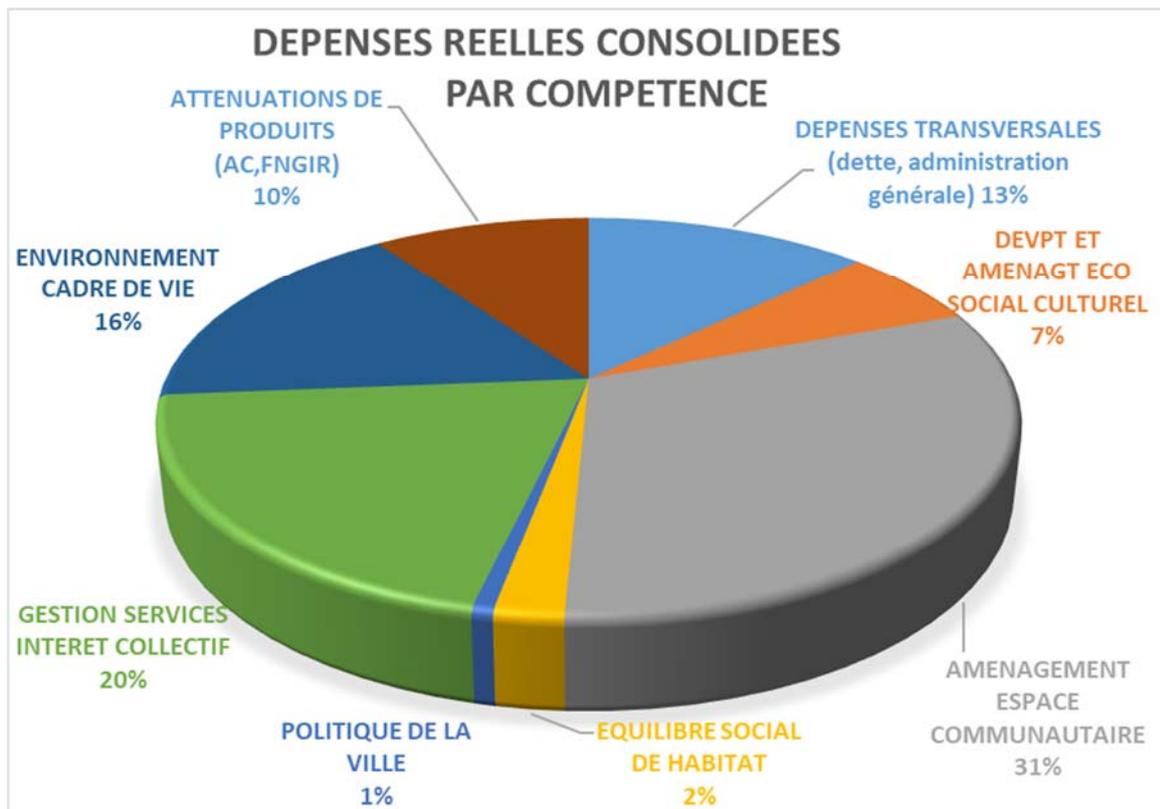
Les transferts de compétences ont naturellement une incidence budgétaire importante, avec en premier lieu la création d'un budget annexe dédié à l'eau pour la partie du territoire communautaire où cette compétence est directement gérée par Limoges Métropole.

Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses de la collectivité, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevances eau et assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains ou loyer.

BUDGET 2019: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Principal	113 308 155 €	63 751 922 €	177 060 077 €
Budget Annexe Transport Urbain	23 876 045 €	14 046 190 €	37 922 235 €
Budget Annexe Eau	13 690 272 €	7 025 300 €	20 715 572 €
Budget Annexe Assainissement	12 373 659 €	7 432 550 €	19 806 209 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	3 611 202 €	10 620 722 €	14 231 924 €
Budgets annexes des parcs d'activités	1 257 861 €	1 435 221 €	2 693 082 €
TOTAL 2019	168 117 194 €	104 311 905 €	272 429 099 €
<i>pour mémoire TOTAL BP 2018</i>	<i>149 489 096 €</i>	<i>95 398 844 €</i>	<i>244 887 940 €</i>

N.B. les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget comprennent le remboursement du capital de la dette



3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Plus de 84 M€ de dépenses seront proposées cette année pour mener des opérations importantes pour le territoire sur l'ensemble des compétences.

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire, 1,5M€ sont prévus pour financer la mise à 2x2 voies de la RN 147. L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 18,2 M€, des crédits sont inscrits pour le programme de rénovation urbaine, pour le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art, pour les parcs de stationnement en ouvrage et plus de 10 M€ pour le déplacement urbain.
- Le développement économique restera une priorité affirmée de ce budget, avec le chantier de la restructuration d'ESTER, pour lequel 2M€ sont inscrits (l'opération globale représente plus de 10 M€). 2M€ sont prévus pour les zones d'activités et plus d'1 M€ de participations (aides à l'immobilier ou avances remboursables) destinées aux entreprises.
- Cet exercice doit marquer l'achèvement des travaux du vélodrome pour 1 M€ dont la mise en place de la couverture.
- Plus de 3 M€ seront destinés à l'équilibre social de l'habitat.
- Plus de 13 M€ pour les services d'intérêt collectif : Eaux pluviales, Eau potable, Assainissement, Transition énergétique.
- Un effort soutenu doit être réalisé pour l'environnement et le cadre de vie :

- Propreté : 1 M€ pour les déchèteries dont la mise en service de la nouvelle déchèterie Kennedy et 1,2 M€ pour le gros entretien de la CEDLM
- Aménagement des eaux : fin des travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aurence (445 k€) et aménagement de la Valoine (710 k€)
- Centre de recyclage : 10 M€ pour sa modernisation

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

(compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

Investissement par compétences	84 538 825 €
DEVPT ET AMENAGT ECO SOCIAL CULTUREL	9 983 775 €
Budget Principal	7 594 764 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques (y compris stock)	2 389 011 €
AMENAGEMENT ESP ACE COMMUNAUTAIRE	38 232 202 €
Budget Principal	27 329 412 €
Budget Annexe Transport Urbain	10 902 790 €
EQUILIBRE SOCIAL DE HABITAT	3 371 893 €
P OLITIQUE DE LA VILLE	40 000 €
GESTION SERVICES INTERET COLLECTIF	13 410 420 €
Budget Principal	1 494 870 €
Budget Annexe Eau	5 665 300 €
Budget Annexe Assainissement	6 250 250 €
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	16 045 535 €
Budget Principal	5 621 513 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	10 424 022 €
DEP ENSES TRANSVERSALES (administration générale)	3 455 000 €

4. LA FISCALITE

■ Depuis le début du mandat, Limoges Métropole a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. Cette décision se retrouve dans les comparaisons nationales et permet aux contribuables de Limoges Métropole de bénéficier de taux sensiblement inférieurs aux collectivités de la même strate pour toute la fiscalité locale.

	LIMOGES METROPOLE 2019	MOYENNE DES CU 2018
Taxe d'habitation	8,84%	10,89%
Taxe foncier bâti	1%	2,53%
Taxe foncier non bâti	3,46%	6,89%
CFE*	26,40%	27,27%

* contribution foncière des entreprises

■ Le versement transport auquel sont assujettis les employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, constitue la première source de financement des transports en commun. Depuis 2016, son taux est fixé à **1,38%** ; le taux moyen des autorités organisatrices de la mobilité de plus de 200 000 habitants atteignait 1,88% en 2017.

■ Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) restera fixé à **5,42%** pour la zone Limoges et **7,88%** pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,17%. En 2017, la moyenne des grandes collectivités s'élevait à 9,70%.

5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le choix de la stabilité fiscale dans un contexte de forte baisse des dotations d'Etat a contribué à dégrader la capacité d'autofinancement du budget principal, c'est-à-dire la capacité à financer les investissements par un excédent de fonctionnement.

Mouvements réels, en €	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Produits réels de fonctionnement	126 058 516	125 063 073	125 189 670	130 406 036
Charges réelles de fonctionnement	108 669 683	108 971 138	109 478 738	113 308 155
SOLDE DES OPERATIONS REELLES	17 388 833	16 091 935	15 710 932	17 097 881
Travaux en régie	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 800 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.	18 788 833	17 491 935	17 110 932	18 897 881

Au vu de l'importance des investissements à réaliser, le redressement de la capacité d'autofinancement est une priorité fondamentale affirmée lors du débat d'orientations budgétaires. La majoration de DGF liée à la transformation en communauté urbaine et la maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement permettent une amélioration importante par rapport aux exercices précédents.

EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	BP 2018	BP 2019
013 Atténuation de charges	428 000	640 800
70 Produits des services, du domaine etc.	10 845 390	9 263 500
73 Impôts et taxes	85 898 350	87 889 600
74 Dotations et participations	26 687 138	29 208 375
75 Autres produits de gestion courante	1 249 740	2 118 259
76 Produits financiers	2	2
77 Produits exceptionnels	81 050	1 285 500
TOTAL	125 189 670	130 406 036

Le chapitre 74 (dotations et participations) est en hausse de 2,5 M€ (2,9 M€ au titre de la dotation d'intercommunalité et 400 k€ de baisse de la dotation de compensation).

L'augmentation des produits fiscaux (chapitre 73) est liée à la dynamique des bases, puisque les taux restent inchangés.

EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	BP 2018	BP 2019
011 Charges de gestion générale	38 446 222	39 704 744
12 Charges de personnel	25 522 425	26 386 180
14 Atténuation de produits*	34 691 000	27 041 000
65 Autres charges de gestion courante	8 029 943	17 678 970
66 Charges financières	2 687 500	2 456 490
67 Charges exceptionnelles	101 648	40 771
TOTAL	109 478 738	113 308 155

**pour l'essentiel, attributions de compensation versées aux communes*

Les charges de fonctionnement sont largement remodelées par la prise en compte des compétences transférées à la communauté urbaine.

Les transferts de compétences se traduiront par une hausse des charges de gestion et par une diminution des attributions de compensation. Il appartiendra à la commission locale

d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de se prononcer avant le 30/09/2019 sur le montant précis de ces mouvements financiers.

6. LA DETTE

Tous budgets consolidés, la dette de Limoges Métropole représentait 179 M€ au 31/12/2018, (en baisse de 3,6 M€ sur l'exercice), soit 831 € par habitant.

	CRD au 31/12/2017 (A)	nouvelle dette (B)	amortissement 2018 (C)	Variation sur 2017 (D=B+C)	CRD au 31/12/2018 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	122 676 665,77 €	11 000 000,00 €	-11 676 885,79 €	-676 885,79 €	121 999 779,98 €
Centrale Energie Déchets	5 722 848,65 €	0,00 €	-879 149,99 €	-879 149,99 €	4 843 698,66 €
Dette récupérable	3 867 419,00 €	0,00 €	-1 136 026,00 €	-1 136 026,00 €	(1) 2 581 732,00 €
Total Budget Principal	132 266 933,42 €	11 000 000,00 €	-13 692 061,78 €	-2 692 061,78 €	129 425 210,64 €
Transports Urbains	27 186 630,83 €	4 000 000,00 €	-3 088 950,68 €	911 049,32 €	28 097 680,15 €
Assainissement	15 561 562,22 €	193 360,80 €	-1 600 158,57 €	-1 406 797,77 €	14 154 764,45 €
Centre de Recyclage	801 666,54 €	0,00 €	-196 666,68 €	-196 666,68 €	604 999,86 €
Lotissements d'Activités Eco	990 088,80 €	0,00 €	-140 289,11 €	-140 289,11 €	849 799,69 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	924 000,00 €	0,00 €	-112 000,00 €	-112 000,00 €	812 000,00 €
Atelier Relais APAJH 87	87 934,71 €	0,00 €	-11 429,44 €	-11 429,44 €	76 505,27 €
Total des Budgets Annexes	50 551 883,10 €	4 193 360,80 €	-5 149 494,48 €	-956 133,68 €	49 595 749,42 €
BUDGET GLOBAL	182 818 816,52 €	15 193 360,80 €	-18 841 556,26 €	-3 648 195,46 €	179 020 960,06 €

(1) constatation d'une diminution de l'encours de DR due par la commune de Limoges de l'ordre de 149 661 € suite à son retrait de la compétence "Eclairage Public" exercée par Limoges Métropole

Le budget principal affiche une capacité de désendettement de 6,7 ans – il s'agit de la durée théorique qui serait nécessaire pour rembourser la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Cette durée est très éloignée du « plafond national de référence » qui constitue un seuil d'alerte fixé à 12 ans par la loi de programmation des finances publiques. Elle traduit donc un niveau d'endettement parfaitement soutenable.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Transports urbains - Budget primitif 2019

Le budget annexe des transports urbains porte le programme de modernisation des transports. Il s'agit du projet de transports en commun en site propre (TCSP) projet structurant qui permettra de dynamiser le réseau et pour lequel des études sont inscrites à hauteur de 1 M€. Sont inscrites également des opérations majeures, telles que l'achèvement du pôle d'échange multimodal de La Bastide pour 1,6 M€, la construction de la passerelle sur l'A20 pour 1,7 M€, l'achat de terrain pour la construction d'un second dépôt pour la STCLM pour 575 000 €.

Au total, les dépenses d'équipement proposées représentent 10,9 M€.

La section de fonctionnement est équilibrée par le produit du versement transport, évalué à 26,7 M€.

La contribution versée à la STCLM pour 2019 est prévue à hauteur de 17,9 M€ et le marché de transport scolaire à 3 M€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « transports urbains ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Assainissement - Budget primitif 2019

Le budget assainissement est équilibré par la « redevance assainissement » approuvée pour 2019 par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2018. Cette redevance est harmonisée sur l'ensemble des communes de Limoges Métropole depuis le 1er janvier 2014 à l'exception des communes de Couzeix et Chaptelat en cours d'harmonisation.

Le tarif de base retenu est de 1,113 € le m3 hors TVA et hors taxe agence de l'eau. Il devrait permettre de compenser les baisses de volumes facturés. La recette attendue s'élève à 9,7 M€.

Une enveloppe globale d'investissement est prévue à hauteur de 6,2 M€ comprenant entre autres les opérations de réhabilitation ou d'extension du réseau, ainsi que des achats de matériel d'exploitation. Le projet de modernisation et d'optimisation énergétique de la station d'épuration principale entraînera l'inscription de dépenses de maîtrise d'œuvre pour 500 000€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « assainissement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Eau - Budget primitif 2019

Limoges Métropole, dans le cadre de sa nouvelle compétence « Eau » doit voter le premier budget primitif de ce nouveau budget.

Ce budget retrace les opérations comptables de la gestion en régie des communes de Bonnac-la Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Limoges, Peyrilhac Rilhac-Rancon, Saint-Gence et Veyrac.

Il est équilibré par la « redevance eau » votée pour 2019 par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2018. Les tarifs en vigueur sur les différentes communes ont été réévalués de 1,5 % par rapport à 2018.

Une enveloppe globale d'investissement est prévue à hauteur de 5,7 M€ comprenant entre autres les opérations de modernisation et sécurisation de la station principale, des travaux sur le réseau, sur les retenues d'eau ainsi que des achats de matériel d'exploitation.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « eau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Centre de recyclage - Reprise anticipée et affectation des résultats

Le budget annexe du Centre de Recyclage doit financer en 2019 le début des travaux de modernisation du site. Durant ces travaux, les prestations de tri devront être externalisées, entraînant une augmentation des dépenses de fonctionnement et, dans le même temps, une perte significative des recettes.

Cette situation nécessite une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 dès le vote du budget primitif 2019, afin de pouvoir équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les résultats sont les suivants :

- en fonctionnement, le résultat cumulé est de 2 993 149 € et il est affecté en section de fonctionnement du budget primitif 2019,
- en investissement, le résultat cumulé est de 2 675 573 € et il est affecté en section d'investissement du budget primitif 2019.

Le conseil communautaire autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Centre de recyclage - budget primitif 2019

Le Budget primitif du Centre de Recyclage est adopté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Il intègre dans son équilibre, les résultats de la délibération précédente.

Le budget du centre de recyclage est équilibré par la facturation des prestations de traitement des matériaux reçus, dont les tarifs 2019 ont été votés lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2018. La recette attendue s'élève à 3,3 M€.

Il est marqué par le début des travaux de modernisation du site avec la nécessité de détourner les tonnages à trier à compter de novembre 2019.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 15 % en raison des charges exceptionnelles de transport et de tri dans d'autres centres de recyclage.

Les dépenses d'investissement soient 10,6 M€ concernent principalement l'opération en AP/CP : « Travaux d'agrandissement et de modernisation du Centre ».

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « centre de recyclage ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Parc d'activités de la Grande Pièce - budget primitif 2019

Les travaux d'aménagement du « Parc d'activités de la Grande Pièce » se poursuivent avec la création du lotissement « les essarts ».

Les dépenses d'aménagement des parcelles pour 2019 sont prévues à hauteur de 1,2 M€. Plusieurs cessions sont en cours pour un montant total de 1,5 M€.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « Parc d'activités de la Grande Pièce ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Océalim - budget primitif 2019

Les travaux d'aménagement sur le parc d'activités OCEALIM sont pour l'instant terminés.
Plusieurs cessions sont en cours pour un montant total de 366 420 €

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « Océalim ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Lotissements d'activités économiques - budget primitif 2019

Ce budget annexe est constitué de la zone artisanale de l'Aqueduc et de la zone agro-alimentaire de la Ribière.

L'aménagement de ces zones étant terminé, seules des inscriptions concernant des frais de bornage à hauteur de 4 500 € sont inscrites.

Des cessions sont en cours pour un montant de 154 705 €.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissements d'activités économiques ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Atelier-relais Verneuil - régularisation du transfert des biens - acceptation de l'apport du bien

L'atelier-relais situé sur la Commune de Verneuil sur Vienne et occupé par l'APAJH 87 dans le cadre d'un contrat de crédit-bail fait l'objet d'un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'APAJH 87 a demandé une levée d'option anticipée que Limoges Métropole a acceptée et la vente a été constatée par acte notarié le 19 novembre 2018.

Il est cependant nécessaire de voter un budget en 2019 pour procéder aux écritures permettant la clôture du budget annexe de l'atelier-relais.

Dans ce cadre, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer avec la commune de Verneuil-sur-Vienne le procès- verbal de remise en apport du bien,
- autorise la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018,
- adopte le budget primitif 2019 du budget annexe « Atelier-relais APAJH 87 Verneuil » qui permet de reprendre les résultats anticipés de l'exercice 2018 et d'inscrire les crédits nécessaires aux écritures de cession et de clôture de ce budget annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Mutualisation des moyens des budgets annexes Eau et Assainissement

Les services « eau » et « assainissement » sont des services publics à caractère industriel et commercial, faisant l'objet de deux budgets annexes séparés avec chacun leur autonomie financière. Cependant, ils ont des modes de fonctionnement identiques et liés.

Dans un souci de rationalisation de la gestion de ces services et d'optimisation de leur fonctionnement, des mutualisations de moyens entre ces deux services sont nécessaires.

Le conseil communautaire approuve la facturation commune des deux redevances auprès des abonnés et autorise le Président à signer tout document permettant les reversements croisés des mutualisations entre les budgets annexes « eau » et « assainissement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Budget annexe eau - Prise en charge par Limoges Métropole des dépenses de fonctionnement de fin d'exercice 2018

Le conseil communautaire autorise le paiement par le budget communautaire de l'eau des factures 2018 qui n'ont pas pu être prises en charge par le budget annexe 2018 de la commune de Limoges et prévoit le financement de ces dépenses par l'affectation de la part correspondante du résultat 2018 du budget de l'eau de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Soutien au dispositif de "couveuse d'entreprise" de l'association Boutique de Gestion des Entreprises (BGE) sur le territoire de Limoges Métropole

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique et d'accueil des entreprises sur son territoire, Limoges Métropole a soutenu, dès juin 2018, le dispositif de « couveuse d'entreprises » mis en place par l'association Boutique de Gestion des Entreprises (BGE) en finançant les 6 premiers mois d'accompagnement de 8 parcours de créateurs, non agricoles.

Afin d'assurer cet accompagnement jusqu'au terme des contrats, soit sur une durée de 2,5 ans, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention pluriannuelle sur la période 2019-2021 à BGE à hauteur de 6 000 € maximum par an, modulable selon le nombre de porteurs de projet accompagnés et autorise le Président à signer la convention afférente

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Convention de versement d'un fonds de concours conclue entre Limoges Métropole et la commune d'Eyjeaux - Aménagement de l'entrée de bourg

La commune d'Eyjeaux ayant souhaité intégrer des prestations qualitatives dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg, il est convenu qu'elle participe, à l'appui d'une convention, au financement par le biais du versement d'un fonds de concours de 3 150 €.

Le montant prévisionnel des travaux étant de 14 500 €, la répartition prévisionnelle des dépenses est donc la suivante :

- Limoges Métropole 11 350 €
- Commune d'Eyjeaux 3 150 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de versement d'un fonds de concours avec la commune d'Eyjeaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Réfection des voiries, parvis, aires de jeux et axe de transport – Cœur de quartier de la Bastide à Limoges – Lot 8 Aménagement des espaces verts - Modification de la délibération n° 12.2 du 30 juin 2017

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°12.2 du 30 juin 2017 concernant le lot 8 « aménagement des espaces verts » du marché relatif à la réfection des voiries, parvis, aires de jeux et axe de transport du quartier de la Bastide à Limoges, en 9 lots.

Pour une meilleure cohérence avec l'état du marché des fournitures et des travaux d'espaces verts, l'estimation initiale de 340 000 € HT a été revue à la baisse pour s'établir à 216 040 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Travaux d'aménagement Allée des Ardennes à Feytiat - Permis d'aménager

Dans le cadre de futurs projets immobiliers sur la commune de Feytiat, le conseil communautaire autorise le Président à déposer un permis d'aménager nécessaire à la réalisation de travaux d'aménagement allée des Ardennes, cette zone étant située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Concertation BHNS

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau de transport en commun de Limoges Métropole et conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, il y a lieu de consulter la population sur ce grand projet d'aménagement et de mobilité, qui entraînera une modification substantielle des conditions de déplacement dans les communes concernées.

Le conseil communautaire autorise le lancement de la procédure de concertation préalable du projet de Bus à Haut Niveau de Service de Limoges Métropole.
Cette concertation se déroulera sur le territoire des communes de Limoges et de Panazol, sur une durée de deux mois à compter de mai 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Marché négocié - gestion de la billettique intermodale V'LiM / STCLM - Abrogation de la délibération n° 5.6 du conseil communautaire du 12 novembre 2015

Le conseil communautaire abroge la délibération n°5.6 du 12 novembre 2015 autorisant le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société VIX Technology.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Transports scolaires - Tarification 2019-2020

Le service des transports scolaires de Limoges Métropole souhaitant s'approprier un nouveau logiciel dédié, le conseil communautaire décide de ne pas actualiser la grille tarifaire 2019-2020 des transports scolaires qui resterait identique à celle en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Lancement de procédures en appel d'offres ouvert

Le marché public concernant l'évacuation et le traitement des REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) expirant le 31 décembre 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation, en Appel d'Offres Ouvert sous forme d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de 4 ans et pour une estimation financière de 1 450 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

De plus, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de modernisation du centre de recyclage, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'un accord-cadre relatif aux « prestations de transfert et transport des collectes sélectives de Limoges Métropole pendant l'arrêt prolongé du centre de recyclage » en Appel d'Offres Ouvert. Ce marché pourrait être conclu pour une durée similaire à celle de l'arrêt technique de centre de recyclage et pour une estimation financière de 433 500 € HT sur toute la durée du marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Contrat de récupération des huiles alimentaires sur les déchèteries communautaires

Le contrat de reprise gratuit pour la collecte des huiles alimentaires sur l'ensemble des déchèteries communautaires, actuellement détenu par la Boîte à Papiers, arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le Président à signer un nouveau contrat d'une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an à coût zéro pour la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Modification des statuts du SYTEPOL

Par délibération en date du 14 février 2019, le comité syndical du SYTEPOL, au sein duquel Limoges Métropole s'est substituée à la ville de Limoges, a décidé de modifier l'article 6 de ses statuts.

Le conseil communautaire adopte la nouvelle rédaction de cet article 6 fixant désormais le lieu du siège du syndicat au 19 rue Bernard Palissy et approuve les statuts du SYTEPOL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Convention-type pour la gestion éco-pastorale de terrains communaux

Dans la perspective d'un développement de la gestion éco-pastorale sur le territoire de Limoges Métropole, le conseil communautaire adopte :

- les critères d'éligibilité des projets d'éco-pastoralisme pouvant bénéficier d'un soutien technique et financier de Limoges Métropole,
- le modèle de convention-type à intervenir avec les communes voulant s'engager dans la démarche.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Transfert de la compétence de distribution publique d'électricité à la Communauté urbaine -
Modalités de fonctionnement entre la ville de Limoges et Limoges Métropole pour le
financement des opérations d'intégration des ouvrages dans l'environnement

Dans le cadre de la compétence de distribution publique d'électricité, transférée à Limoges Métropole au 1^{er} janvier 2019, la société ENEDIS, signataire d'une convention de concession pour 30 ans, réalise des travaux d'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution publique d'électricité et participe à leur financement à hauteur de 40%.

Ainsi ENEDIS facturera à Limoges Métropole 60% du coût de ces travaux d'embellissement dans la limite d'une assiette de travaux de 250 000 € HT.

La ville de Limoges ayant sollicité Limoges Métropole pour ce type d'opération, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention entre ces deux entités définissant les modalités de remboursement par la Ville de Limoges des dépenses acquittées par Limoges Métropole auprès d'ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et la Direction Territoriale de Pôle
Emploi concernant un poste de conseiller référent PLIE

Le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec Pôle Emploi par la signature d'une convention relative à la mise à disposition du PLIE d'un de leurs agents à hauteur de 50 % de son temps de travail et au versement d'une subvention de 22 128 € pour l'année 2019.

ADOPTE

S'est abstenu
M. Vincent GERARD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Contrat de Ville - Participations financières de Limoges Métropole dans le cadre de l'appel à projets 2019

Dans le cadre du contrat de ville, 60 structures ont répondu à l'appel à projet 2019 et proposé au total 147 actions relevant des différents piliers du contrat. 53 dossiers ont sollicité une participation financière de Limoges Métropole.

Après instruction des actions présentées, le conseil communautaire approuve la participation de Limoges Métropole pour l'année 2019, à hauteur de 182 984 € pour la mise en œuvre de 30 actions répertoriées.

A l'instar des années précédentes, des conventions annuelles seront conclues entre Limoges Métropole et les différents organismes ou associations porteurs d'actions.

ADOPTE

S'est abstenu

M. Vincent GERARD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Opération de Restauration Immobilière (ORI) du centre-ville de Limoges

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Limoges, la communauté urbaine, compétente en matière d'habitat privé depuis le 1^{er} janvier 2019, pourrait poursuivre le travail engagé par la Ville de Limoges à travers la mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), permettant de rendre obligatoire, sur les immeubles les plus dégradés, des travaux de restauration prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Le périmètre concerné par cette opération étant identifié, le conseil communautaire approuve le principe de lancement de l'ORI et les modalités de concertation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Convention de partenariat entre l'association Ma Camping et Limoges Métropole

Le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'association Ma Camping 87 et autorise la signature d'une nouvelle convention prévoyant le versement de 17 500 € à cette association pour l'année 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine sur
la commune de Verneuil sur Vienne

Dans le cadre du partenariat conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Verneuil sur Vienne pour permettre la réalisation d'opérations de logements locatifs.

Ainsi, sur le périmètre de réalisation de ces opérations, le conseil communautaire décide de retirer les délégations du droit de préemption urbain précédemment consenties à la commune de Verneuil sur Vienne et de déléguer ce droit à l'EPFNA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Régularisations foncières avec la Ville de Limoges - Secteur de la Grande Pièce

Dans le cadre de la réalisation du parc d'activités de la Grande Pièce, le chemin rural reliant la rue des Crouzilloux et la Basse Mazelle ayant été dévié sur une parcelle appartenant à Limoges Métropole, des opérations de régularisation foncières, à titre gratuit, sont nécessaires.

En complément de la délibération adoptée en bureau communautaire du 21 mars 2019, il vous est demandé d'autoriser Limoges Métropole à céder, à la Ville de Limoges, une emprise de 2 082 m² environ afin que celle-ci soit affectée comme terrain d'assiette du chemin rural.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Approbation de la modification n°8 du PLU du Vigen - Modification du périmètre d'un espace vert protégé et du règlement N3p

Le conseil communautaire approuve la modification n°8 du PLU de la commune du Vigen qui vise à la réduction d'un espace vert protégé et à la modification du règlement écrit de la zone N3p.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle - Arrêt du projet de
révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune d'Isle a souhaité que la procédure de révision générale de son PLU, qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole après le transfert de compétence en date du 27 mars 2017.

Le conseil communautaire approuve le bilan de la concertation préalable, arrête le projet de PLU de la commune d'Isle et le soumette pour avis :

- aux personnes publiques et aux organismes mentionnés Code de l'urbanisme,
- aux communes limitrophes et EPCI directement intéressés, à leur demande,
- à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Vélodrome communautaire - adoption du règlement intérieur et des différents contrats
utilisateurs

Dans le cadre de la réouverture du vélodrome communautaire au public, une grille tarifaire a été adoptée par délibération du bureau communautaire du 7 février 2019.

Ainsi, le conseil communautaire valide les différents contrats-types destinés à toutes les catégories d'utilisateurs et adopte un nouveau règlement intérieur applicable dès cette réouverture.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Marchés négociés pour l'achat de prestations de communication et de billetterie -
Modification de la délibération n° 17.1 du 20 septembre 2018

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments à apporter à la délibération n° 17.1 du conseil communautaire du 20 septembre 2018 concernant le montant maximum de 105 000 € HT relatif au marché négocié pour l'achat de prestations de communication et de billetterie avec le CSP Limoges Basket pour la saison sportive 2018-2019.

En effet, compte tenu des résultats sportifs et de la qualification de l'équipe au Top 16 de l'Eurocup, ce montant est augmenté à hauteur de 107 636 € HT afin d'intégrer des prestations supplémentaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Accords-cadres relatifs à l'achat de prestations de communication - lancement de 4 marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

Le conseil communautaire décide de poursuivre l'acquisition de prestations de communication et de billetterie pour les besoins de Limoges Métropole pour la saison sportive 2018-2019 et culturelle 2019 dans le cadre de 4 marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conclus avec les prestataires suivants :

Prestations de communication « saison sportive » :

- le Feytiat Basket 87 pour un montant annuel maximum de 1 500 € net de TVA

Prestations de communication « promotion du territoire » suivant les montants maximums indiqués :

- Association Opus 87 (*1001 Notes en Limousin - Folia*) : 10 000 € TTC
- Eclats d'Email Jazz Festival (*édition 2019*) : 1 800 € TTC
- UFOLEP 87 (*Limouzi' Nordic Weekend*) : 5 000 € net de TVA

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Tableau des emplois budgétaires mars 2019

Afin de procéder à quelques ajustements au Tableau des Emplois Budgétaires (TEB) de Limoges Métropole approuvé par délibération en date du 21 décembre 2018 par le conseil communautaire, il est proposé :

- de transformer deux postes de CAE-CUI en un poste d’attaché et un poste d’adjoint technique,
- de transformer deux emplois de collaborateurs de cabinet déjà ouverts en postes correspondant au grade de rédacteur territorial,
- de créer deux postes, un au sein de la direction des espaces naturels pour faire vivre le projet « Balades et vous », et un en tant que technicien en charge du suivi des opérations relatives aux process électriques et supports.

Le conseil communautaire donne son accord à ces propositions et adopte le tableau des emplois budgétaires de mars 2019, porté à 771 postes.

ADOPTE A L’UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Concessions de logement par nécessité absolue de service

Par délibération en date du 21 décembre 2018, le conseil communautaire a donné son accord à l'intégration du personnel de la Ville de Limoges exerçant ses fonctions dans le cadre du transfert de la compétence « eau » au sein de Limoges Métropole.

Dans ce cadre, le conseil communautaire fixe la liste des emplois relevant de cette compétence et nécessitant un logement par nécessité absolue de service, leur localisation ainsi que leur nature.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Contrat d'agglomération 2015/2020 - volet complémentaire : programmation des opérations
2019

Dans le cadre du contrat de territoire dit « d'agglomération » pour la période 2015-2020, le Département de la Haute-Vienne, lors du vote de son budget primitif en février 2019, a attribué près de 270 000 € à la communauté urbaine sur les 900 000 € de l'enveloppe financière annuelle pour des opérations de voirie, d'assainissement et de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC), réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter le delta de cette enveloppe sur la base de la programmation 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Accords-Cadres afférents à la location de matériel de levage, de terrassement, de manutention et outillage divers – Lot 2 et 8 - Modification de la délibération n° 5.3 du 29 juin 2018

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°5.3 du 29 juin 2018 relative au lancement de la consultation en Appel d'Offres Ouvert pour la location de matériel de levage, de terrassement, de manutention et outillage divers en 8 lots.

En effet, les prestations de location de camions benne inférieurs à 3,5 T initialement prévues au lot n°8 ayant été réintégrées au lot n°2, il vous est demandé de renommer le lot n° 8 de la manière suivante « matériel d'installation de chantier » et, par suite, de modifier les estimations servant au jugement des offres pour les lots 2 et 8 :

- lot 2 : 63 210 € HT
- lot 8 : 26 785 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2019

Délégation d'attributions du conseil communautaire au Président en application des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Aux termes des articles L 5211-2 et L 5211-10 du CGCT, le conseil communautaire peut déléguer au Président pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Par délibérations n°5.2 du 12 mai 2014 et n°22.1 du 15 décembre 2016, le conseil communautaire avait précisé le champ des délégations attribuées au Président de Limoges Métropole afin de permettre plus de souplesse dans le fonctionnement du conseil communautaire.

Suite à l'élection intervenue le 1^{er} mars 2019, le conseil communautaire décide de délibérer à nouveau sur ces dispositions et donne son accord pour renouveler les délégations attribuées au Président dans les mêmes termes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 mars 2019

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises
par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre ainsi que des délibérations prises lors du bureau communautaire du 21 mars 2019 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.